

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

PRESENTS : Jean-François LOUISON, Maire, Ivan BERARD, 3^{ème} adjoint, Denise BLANC, Isabelle LARGERON, Sofia SANCHEZ, Jacques LAVOUE, Odile MOUNIER, Samiha GUERGOUZ et Patrice BLAISE, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mohamed ARJDAL, 1^{er} adjoint, Josèphe BUGAJ, 2^{ème} adjoint, François-Xavier BRUNON, Fabienne VEY, Marie-Claire SAUNIER et Gilles BONNEAUD

POUVOIR : Josèphe BUGAJ donne pouvoir à Jean-François LOUISON
Marie-Claire SAUNIER donne pouvoir à Denise BLANC

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Odile MOUNIER

La séance débute à 20h

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2015 est adopté à l'unanimité

FINANCES

BUDGET 2015 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars 2015. Il convient de mettre en œuvre à nouveau ces dispositions réglementaires pour le budget de la commune et pour les budgets annexes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement, aux chapitres 21 et 23, dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2014 de la commune et des budgets annexes.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h10